

MSD
REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

Le Directeur

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



MISSION DE LA COOPERATION
A DAKAR

Immeuble Horizon, Bd de la République BP
11750, Dakar, Sénégal
Tél. : 849 01 49 / Fax : 849 01 46
E-mail : luxmission@luxmission.sn

O B J E T : Procès-verbal de la 3^{ème} commission de partenariat
Luxembourg / Sénégal et version finale du document de
synthèse de la revue à mi-parcours

La troisième Commission de Partenariat entre le Sénégal et le Grand-duché de Luxembourg s'est tenue les 19 et 20 avril 2004 à Luxembourg. A cette occasion, les résultats des travaux de revue à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2002-2006 entre les deux pays, réalisés conjointement, ont été présentés. Le procès-verbal ci-joint et la version finalisée du document de synthèse de la revue à mi-parcours relatent le contenu des travaux et les grandes conclusions auxquelles les deux parties sont parvenues.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler nos remerciements pour votre engagement, votre disponibilité et la qualité de vos contributions, qui ont servi de base à cet exercice de revue à mi-parcours. Nous invitons également chacun de vous à assurer un suivi rigoureux des recommandations issues de cet exercice.

En espérant que cela puisse renforcer la qualité de notre coopération, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Dakar, le 26 avril 2004

Pour la République du Sénégal

Monsieur Daouda DIOP,
Directeur de la Coopération Economique
et Financière

DESTINATAIRES :

- Projet SEN/010 : M. Massiré KARE, M. Racine KANE,
- Projet SEN/011 et SEN/012 : M. Alassane Tairou NDIAYE
- Projet SEN/014 (CHAN Phase II) : M. Saïd Nourou DIOP ; M. Christian BONHOMME

Pour le Grand-Duché de Luxembourg

Monsieur Marc FRANGK
Chef de la Mission
de la Coopération



es/proc
no 270
30/06/04

- Projet SEN/016 (LETFP de Thiès) : M. Alioune NDIAYE ; M. Eric LAVENDHOMME
- Projet SEN/017 (eau et électricité CIFOP) : M. Malèye DIAGNE, M. Ibou KASSE,
- Projet SEN/018 (CRETf/CETF régions Nord): M. El Hadj NDIAYE,
- Médecin-Colonel Cheikh FALL, Directeur de la Prévention
- M. Mamadou SAGNANE, Directeur de la Formation Professionnelle
- M. Abdoulaye MBOUP, Directeur de l'Enseignement Secondaire Technique
- Projet PADMIR – FENU : M. Demba NIANG, coordonnateur national
- Projet PROHIMO – OIT : M. Aziz GUEYE, coordonnateur national
- Fonds micro-projet : M. Mansour KEBE, Bureau d'études Jekkoo
- ENDA tiers-monde : M. Mohamed SOUMARE, secrétaire exécutif, M. Moussa MBAYE,
- Diapol
- ROPPA : Ndiogou FALL, Président
- M. Boubacar FALL, chargé de programmes (*FENU*)
- M. Ousmane KA, coordinateur des projets de lutte contre la pauvreté
- M. Diène FAYE, Directeur de l'Hydraulique
- M. Jean Louis de BIE, expert HIMO, Bureau sous régional BIT
- M. Omar NDOYE, Directeur DASS, Ville de Dakar

**PROCES-VERBAL DE LA 3^{ème} COMMISSION
DE PARTENARIAT ENTRE**

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

ET

LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Luxembourg, 19 avril 2004

I. INTRODUCTION

La 3^{ème} Commission de Partenariat relative à la coopération au développement entre la République du Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg s'est tenue au Luxembourg, le 19 avril 2004.

La délégation sénégalaise était dirigée par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre de l'Economie et des Finances. La délégation luxembourgeoise était conduite par Monsieur Charles GOERENS, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Les deux chefs de délégation ont procédé à l'ouverture officielle de la 3^{ème} Commission de Partenariat.

Monsieur le Ministre Goerens a mentionné le partenariat exemplaire et a rappelé la tenue régulière de ces Commissions de Partenariat dans le cadre du PIC. La lutte contre la pauvreté (ODM, DSRP) constitue la base sur laquelle doivent se développer les axes de la coopération entre les deux pays.

M. le Ministre a également mentionné le fait que le Luxembourg assumera la Présidence de l'UE durant le premier semestre de 2005. D'autres sujets politiques tels que les relations UE-ACP, UE-Afrique, l'initiative sur le financement du développement lancée par le Royaume-Uni et la France, la réunion ministérielle du CAD et la question de l'harmonisation des procédures ont été mentionnés. Le continent africain connaît certes plus de problèmes que d'autres continents mais il y a des signes d'espoir qu'il faudrait mettre en exergue. Le Ministre a signalé l'augmentation régulière de l'APD du Luxembourg qui se situe à 0,80 % du RNB pour 2003.

En réponse, Monsieur le Ministre Abdoulaye Diop a remercié le Luxembourg pour l'accueil réservé à la délégation sénégalaise tout en mentionnant la pertinence de la revue à mi-parcours du PIC. Il a par ailleurs indiqué la satisfaction générale du Gouvernement sénégalais quant à la relation de coopération avec le Luxembourg. Le Ministre a mentionné le travail très étroit entre les deux administrations ainsi que le bel exemple de partenariat avec le Luxembourg qui est à l'écoute des préoccupations du Sénégal.

Sur l'initiative franco-britannique, M. le Ministre Diop a affirmé que les pays en développement, et le Sénégal en particulier, ont soutenu celle-ci pour des raisons réalistes. Le Sénégal en appelle à la future Présidence luxembourgeoise pour plaider en faveur du renforcement de la coopération au développement entre l'UE et l'Afrique.

Dans le cadre du dialogue sur des questions politiques, M. le Ministre Diop a mentionné la situation en Casamance et ses signes précurseurs d'une paix durable.

Le Ministre a regretté les incidents récents survenus en Côte d'Ivoire et a loué les efforts faits par les différentes parties en vue de trouver des solutions à cette situation.

Sur les dispositifs de gestion des crises, M. le Ministre Diop a salué la mise en place de la Facilité de la Paix qui aidera les pays africains à assurer eux-mêmes le maintien de la paix. Il a aussi plaidé pour des mesures d'accompagnement tout en précisant que le financement de ces dispositifs via le FED est une bonne solution.

Sur la question de l'évolution des Accords de Partenariat Economique, les pays ACP ont des difficultés pour trouver une position commune et chaque sous-région envisage de mener un dialogue avec l'UE. Une des premières régions à se lancer dans ce dialogue est l'Afrique de l'Ouest sous la direction de la CEDEAO. Mais des difficultés pourraient apparaître pour respecter le chronogramme arrêté (tarif extérieur commun, aspects monétaires,...).

Sur la question des compensations de la perte des droits de douane par les pays de l'UEMOA, il y a des signes positifs vu que la Côte d'Ivoire a commencé à honorer ses engagements et à verser une partie des ses arriérés.

Le Ministre a confirmé la décision prise par les autorités sénégalaises d'établir une commission nationale anti-corruption. Il a par ailleurs indiqué qu'une étude diagnostic sur la gestion financière et les marchés publics a été réalisée et un plan d'action dont la mise en œuvre est en cours a été adopté avec l'appui des partenaires au développement.

Compte tenu du contexte actuel en Guinée-Bissau, le Ministre Diop a plaidé pour que la communauté internationale intervienne massivement dans ce pays afin d'assurer la stabilité dans la région.

Le dossier du Sénégal sera examiné le 19 avril par le Conseil d'Administration du FMI pour son admission au point d'achèvement de l'initiative PPTE ce qui lui permettra de bénéficier d'une réduction de dette de 800 millions de USD

représentant environ le cinquième de sa dette totale. La partie luxembourgeoise a souhaité disposer d'une note d'information sur ce sujet.

Après une présentation des membres des deux délégations, les travaux ont commencé par l'adoption de l'agenda et de la méthodologie de travail de la réunion.

En marge de cette commission de partenariat, la délégation sénégalaise a rencontré le Président de la Cour des Comptes luxembourgeoise.

Les deux chefs de délégation ont également rencontré la presse.

La liste des participants et l'agenda de la réunion sont annexés au présent procès-verbal (annexes 1 et 2).

II. REVUE A MI-PAROURS DU PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION

Les deux parties, représentées par Monsieur le Directeur Sénégalais de la Coopération Economique et Financière et par Monsieur le Chef de la Mission de la Coopération du Luxembourg à Dakar, ont présenté les résultats de l'exercice de revue à mi-parcours du PIC.

Le Ministre Goerens a insisté sur l'utilité de cet exercice et sur la cohérence de l'action par rapport au DSRP et aux interventions menées par les autres partenaires au développement. Un effort financier supplémentaire pour le prochain PIC entre les deux pays devrait être possible. L'harmonisation des procédures a été un point mentionné plus particulièrement par les deux parties.

Concernant les recommandations, les décisions suivantes ont été prises :

- La revue a démontré que le PIC est un outil essentiel pour apprécier les interventions de la Coopération sénégal-luxembourgeoise et renforcer leur pertinence, leur efficacité et leur cohérence.
- D'une manière générale, les deux gouvernements ont respecté les engagements pris dans le cadre des interventions menées dans le cadre du PIC. Cependant, il ressort de l'exercice la nécessité de mieux coordonner et mettre en cohérence les interventions du PIC avec les politiques et les autres interventions de réduction de la pauvreté.
- Le PIC ayant été élaboré sur la base de projets et programmes déjà en cours d'exécution ou de formulation, la planification financière s'est réalisée sur la base d'engagements déjà existants. Cela se traduit par d'importants décalages d'une année à l'autre. L'exécution financière est également perturbée par certaines lenteurs enregistrées dans le démarrage des projets

et programmes, entraînant des décalages importants entre engagements, déboursements et rectifications financières.

- L'exercice de revue à mi-parcours a permis également aux différents acteurs de cette coopération de donner leur point de vue et de contribuer ainsi au dialogue stratégique entre les deux gouvernements, d'élaborer une série d'outils pour un meilleur suivi stratégique des interventions exécutées dans le cadre du PIC et de faire, à partir de ces outils, un bilan à mi-parcours du PIC et de proposer des recommandations pour la deuxième partie du PIC, et au-delà, l'élaboration du prochain cadre de coopération.

D'une manière générale, il faut dire que les différentes interventions réalisées dans le cadre de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg ont bien tenu compte des grandes orientations (principes, modalités, grands axes, domaines d'intervention) du Programme Indicatif de Coopération. Partant des principales contraintes identifiées, la revue recommande :

- de poursuivre le dialogue stratégique entre les deux pays sur la coopération au développement ;
- d'intégrer la région de Matam (extension naturelle des interventions en cours dans la région de Saint-Louis) ;
- de renforcer les synergies internes et externes (créer des espaces de concertation thématiques et géographiques internes au PIC : panels sur l'enseignement technique et professionnel, triptyque santé-eau-assainissement, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques vers les autres acteurs) ;
- poursuivre les efforts d'amélioration des modalités d'exécution (études préalables, approche participative, renforcement de l'accompagnement « soft »);
- de prendre en compte l'impact des projets/programmes sur le monde rural (Il ressort de la revue à mi-parcours que le rapport entre les interventions bénéficiant au milieu urbain et celles bénéficiant au milieu rural était en train de s'inverser entre le début et la fin du PIC. Etant donné la situation de pauvreté des zones rurales au Sénégal (comparativement aux zones

urbaines), il est recommandé de viser un rééquilibrage de ce rapport lors des interventions futures ;

- de renforcer la prise en compte des thématiques transversales (environnement, genre et transfert de savoir-faire) lors de l'identification, de la formulation et de l'exécution des projets/programmes;
- d'articuler davantage les programmations stratégiques et opérationnelles du PIC. La revue à mi-parcours a fait ressortir qu'il existe un décalage entre les outils de planification de la Coopération sénégalo-luxembourgeoise (en particulier entre les documents de projet, d'une part, et d'autre part, le PIC). Il est recommandé de considérer le PIC comme la référence commune de la coopération sur laquelle les projets et programmes doivent s'appuyer. Une approche globale fixant les modalités de cette articulation devrait être élaborée, discutée, validée d'ici la fin du présent PIC et appliquée pour le prochain PIC ;
- de renforcer et valoriser les acquis du PIC. Dans les secteurs de la santé, de l'accès à l'eau et à l'assainissement, il convient de renforcer et d'étendre selon les possibilités financières les interventions en cours et de définir des stratégies pour le prochain PIC. Pour le secteur de l'éducation, de la formation et de l'intégration socioprofessionnelle, il est recommandé de renforcer le suivi-évaluation stratégique des interventions en cours, de faciliter la reconnaissance par l'Etat du Sénégal du CIFOP, de partager les expériences et de définir sur cette base une stratégie pour le prochain PIC ;

III. ETAT D'EXECUTION DES PROJETS / PROGRAMMES DU PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION

Les interventions en cours d'exécution ou de formulation ont fait l'objet de discussions entre les deux parties. Il s'agit :

Secteur de l'éducation et de la formation

Ce secteur constitue l'une des priorités majeures du Gouvernement sénégalais. La partie sénégalaïse est d'avis que le Luxembourg, qui est un des partenaires majeurs dans le secteur, devra continuer à l'accompagner.

SEN/017 : Eau et électricité – CIFOP

La partie luxembourgeoise a rappelé l'importance qu'elle accorde à la reconnaissance du CIFOP.

La partie sénégalaise a informé que la procédure de reconnaissance du CIFOP était engagée par le Ministère de tutelle et qu'elle devrait aboutir avant la fin 2004.

SEN/018 : CETF de la région de Saint Louis
Projet en phase de démarrage

SEN/016 : LETFP – Thiès

La partie luxembourgeoise a mentionné la question de la mise à disposition du budget nécessaire en vue de la présence des 21 formateurs. La partie sénégalaise a indiqué qu'une solution sera trouvée dans un proche avenir.

Secteur de la santé,

La politique sénégalaise est basée sur les soins de santé primaires et articulée autour de trois niveaux. La mise en œuvre s'appuie sur l'approche programme dans le cadre du PDIS. Dans le cadre de la lutte contre le SIDA, le Sénégal met l'accent sur la prévention vu que le taux de prévalence est très bas. La sécurité transfusionnelle est un maillon essentiel dans la prévention. La partie sénégalaise a présenté l'état des lieux de la réforme hospitalière (notamment la mise à niveau des hôpitaux). Une étude diagnostic de la Banque Mondiale démarrera sous peu.

SEN/010 : Santé dans la région de Saint Louis

Les recommandations retenues à l'issue de l'évaluation interne de Lux-Development, essentiellement celles concernant l'assainissement de Richard Toll, sont en train d'être mises en œuvre. La partie sénégalaise a insisté sur le désengagement qui ne devrait pas être trop abrupt.

SEN/020 : Chaîne du froid – PEV

La partie sénégalaise a signalé que ce projet est presque terminé et que les formations en matière de maintenance débuteront au mois de mai-juin 2004.

SEN/014 : Centre Hospitalier Abass Ndao (phase II)

La réunion de concertation de janvier 2004 a permis la mise en place des structures et des conditions préalables à la mise en œuvre du projet.

Secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement

La politique sénégalaise dans ce domaine est scindée en deux parties, une en milieu urbain (réforme de 1996) et une en milieu rural. La coopération luxembourgeoise concerne les projets d'hydraulique villageoise

SEN/011 et SEN/012 : Hydraulique villageoise dans les région de Louga et de Thiès
SEN/921 : Hydraulique villageoise

Concernant les projets SEN/011 et 012, la partie sénégalaise a insisté sur les résultats extrêmement importants obtenus.

IV. PRESENTATION ET EXAMEN DES REQUETES DE FINANCEMENT

La partie sénégalaise a posé la question de moyens supplémentaires à l'avenir . La partie luxembourgeoise s'est déclarée prête à accroître ses moyens à l'avenir.

La partie sénégalaise a présenté les 3 requêtes suivantes :

A) APPUI A LA SÉCURITE TRANSFUSIONNELLE

Il s'agit d'un projet d'une durée de trois ans de EUR 3,2 millions dont 1,5 millions (pour les trois ans restants du PIC) ont été retenus dans le cadre de ce PIC.

B) L'APPUI A LA PETITE ENFANCE

Cette requête fait suite à l'appel des Hautes Autorités Sénégalaises en faveur de la petite enfance, en coopération avec l'UNICEF (EUR 600.000).

C) FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL à SAINT-LOUIS (EUR 457.317)

Cette requête fait suite à l'engagement de la MCL dans le cadre du Fons de micro-projet pour une durée de trois ans maximum.

La partie luxembourgeoise informera le Gouvernement sénégalais dans les meilleurs délais des décisions qui auront été prises à l'issue de leur examen

V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La partie sénégalaise a remercié les autorités luxembourgeoises pour la qualité des relations de coopération entre les deux pays et a souhaité que cet accompagnement se poursuive pour la réalisation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Développement du Millénaire.

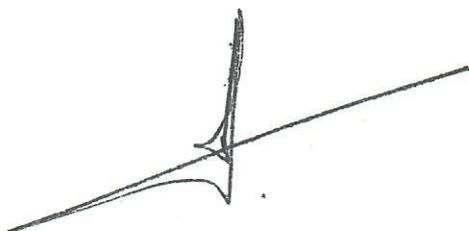
Les deux parties se sont félicitées des avancées réalisées depuis la 1^{ère} commission de partenariat et ont noté la pertinence des résultats de la revue à mi-parcours.

Les deux parties se concerteront pour fixer la date de la prochaine Commission de Partenariat entre le Sénégal et le Luxembourg qui est prévue au Sénégal.



Fait à Luxembourg, le 20 avril 2004

Pour la République du Sénégal



Monsieur Abdoulaye DIOP,
Ministre de l'Économie et des Finances

Pour le Grand-Duché de
Luxembourg



Monsieur Charles GOERENS
Ministre de la Coopération et
de l'Action humanitaire

Annexes :

1. Liste des participants;
2. Agenda de la réunion